

explicite pour permettre au Gouvernement de Sa Majesté de se rendre pleinement compte des intentions du Gouvernement français. Il y a plusieurs questions spéciales, telles que celles des huiles minérales, de l'expertise, etc., qui, dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, pourraient avec avantage être traitées dans le cours des prochaines négociations commerciales.

Quant au siège des futures négociations, bien qu'aucun accord formel ne se soit établi, on a compris, d'après le langage tenu dans les derniers pourparlers, qu'il serait fixé à Londres. Le Gouvernement de Sa Majesté admet que les négociations entre l'Angleterre et la France précèdent les négociations analogues entre la France et d'autres pays, et il désire, en tant qu'il dépend de lui, secourir les désirs du Gouvernement français en vue d'une prompte conclusion; mais, avant d'entamer les négociations effectives, il aura besoin d'examiner les changements de tarif proposés et les questions que soulèvent ces propositions. Les informations reçues jusqu'à présent par le Gouvernement de Sa Majesté ne sont pas suffisantes pour lui permettre d'élucider ces questions d'une manière satisfaisante, et, pour gagner du temps, il suggérerait au Gouvernement français d'envoyer immédiatement à Londres une personne compétente pour donner des explications sur ces divers points, avant l'ouverture des négociations officielles.

---

N° 13.

M. BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord LYONS, Ambassadeur d'Angleterre.

Paris, 30 mars 1881.

Monsieur l'Ambassadeur, Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer, le 15 de ce mois, un *memorandum* relatif aux négociations commerciales projetées entre la France et l'Angleterre.

Dans cette note, Votre Excellence signale, au nom de son Gouvernement, l'importance qu'il y aurait, dans l'intérêt des relations commerciales entre les deux Pays, à ce qu'un nouveau traité fût conclu avant le délai de six mois, auquel a été limitée la durée des conventions actuelles au delà du jour de la promulgation du tarif général des douanes de France. Afin de préparer et de rendre ultérieurement plus rapide la négociation officielle, vous avez bien voulu, Monsieur l'Ambassadeur, exprimer le désir que, dès à présent, une personne compétente fût envoyée à Londres par le Gouvernement français